

AVIS OFFICIEL DU JEUDI 18 JUIN 2026



Fermeture du bureau communal, vacances d'été

Le secrétariat communal sera fermé pendant les vacances d'été

- du lundi 20 juillet au lundi 10 août 2026, 8h00

Merci de votre compréhension.

Nous vous souhaitons de belle vacances ensoleillées !



Félicitations à Monsieur le Maire Anael Lovis

Nous adressons nos plus sincères félicitations à notre maire pour l'obtention de son brevet d'avocat.

Cette belle réussite récompense son engagement, sa persévérance et son travail !

Nous lui souhaitons plein succès et beaucoup d'épanouissement dans la poursuite de son parcours professionnel.



Récapitulation du compte d'exploitation 2025

En vue de l'assemblée communale du 24 juin prochain, vous trouverez au verso, la récapitulation du compte d'exploitation 2025. Il est à noter que le Conseil communal a décidé d'attribuer un montant de CHF 200'000.- à la réserve de politique budgétaire, qui est comptabilisé dans ces comptes.



Récapitulation compte d'exploitation 2025

	Comptes 2024		Budget 2025		Comptes 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	310'704.80	18'594.70	252'250.00	15'600.00	290'557.18	11'602.95
1 ORDRE - SECURITE - DEFENSE	66'269.55	49'005.35	72'000.00	40'000.00	77'039.50	50'956.30
2 FORMATION	690'981.08	61'432.81	734'350.00	61'750.00	725'154.34	54'329.30
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS	141'084.50	22'168.65	129'910.00	22'000.00	161'622.30	19'449.60
4 SANTE	4'387.08	0.00	4'300.00	0.00	5'662.70	0.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	579'359.05	3'782.75	443'400.00	6'100.00	449'313.55	5'038.90
6 TRAFIC - TRANSPORTS	231'091.45	49'522.80	204'850.00	43'400.00	233'728.51	47'898.25
7 ENVIRONNEMENT	483'435.66	493'494.25	494'360.00	487'500.00	536'756.41	528'753.55
8 ECONOMIE PUBLIQUE	454'644.80	491'808.93	400'050.00	400'900.00	441'118.66	487'858.71
9 FINANCES - IMPOTS	94'852.24	1'746'861.46	75'500.00	1'760'340.00	532'697.60	2'286'205.24
Totaux	3'056'810.21	2'936'671.70	2'810'970.00	2'837'590.00	3'453'650.75	3'492'092.80
Correction résultat service de l'approvisionnement en eau	20'841.70				28'553.90	
Correction résultat service de l'épuration des eaux		8'694.48				22'004.09
Correction résultat service des déchets		788.18		4'960.00		7'473.07
Totaux corrigés	3'077'651.91	2'946'154.36	2'810'970.00	2'842'550.00	3'482'204.65	3'521'569.96
Excédents charges/produits exploitation		131'497.55	31'580.00		39'365.31	



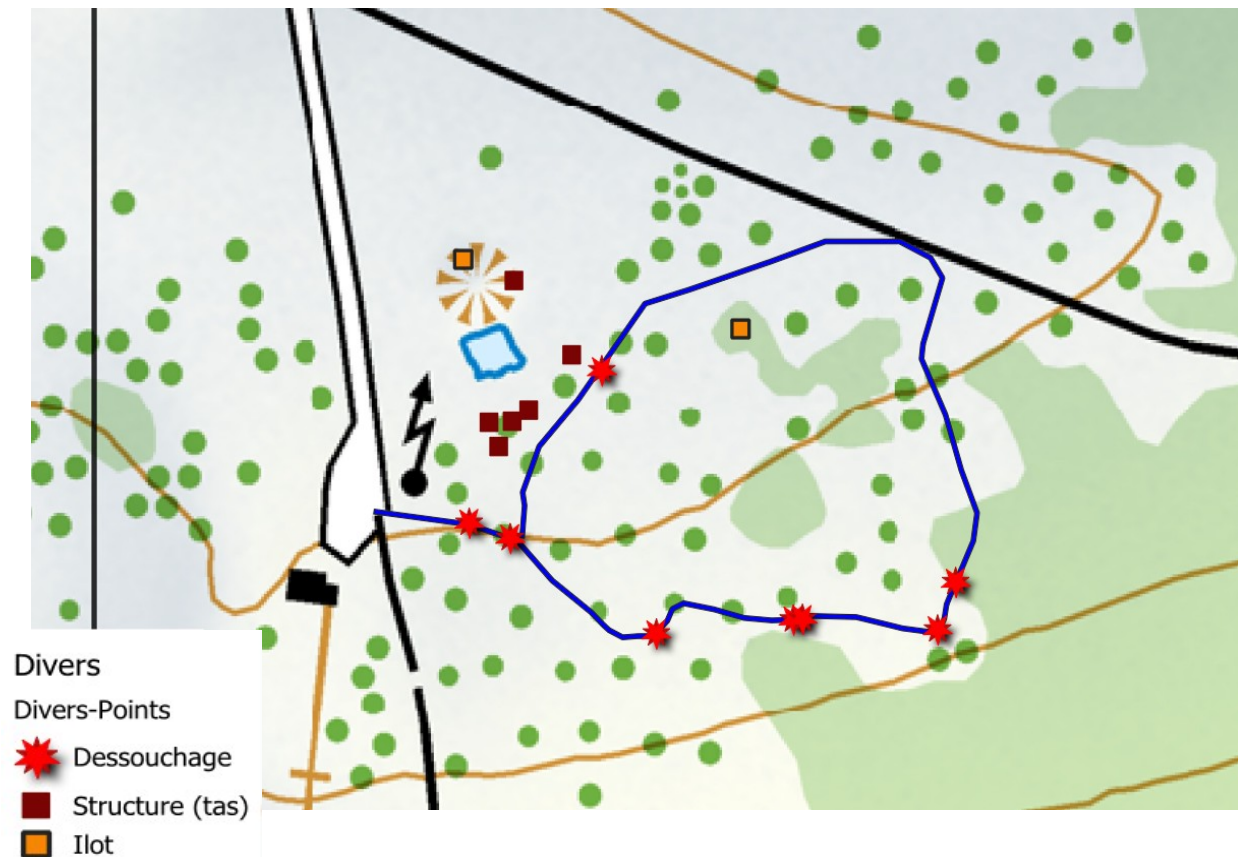
Création d'une nouvelle piste de ski de fond

La Commune a reçu une demande de l'AJSF pour la création d'une nouvelle piste de ski de fond dans le pâturage de La Sagne au Droz, à l'est du téléski. Cet emplacement a été retenu en raison de son exposition favorable au maintien de l'enneigement.

Le Conseil communal a émis un préavis favorable et l'Office de l'environnement a donné son accord, sous réserve de la mise en œuvre de mesures de compensations écologiques, (6 petites structures constituant des abris ou micro-habitats pour les batraciens et la petite faune), qui seront entièrement prises en charge par l'AJSF.

Les travaux sont prévus en août 2026.

Plan du tracé, des souches à enlever et des compensations :



L'administration communale se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



Rappel, bourses aux apprenti(e)s et étudiant(e)s

Nous vous rappelons que la commune octroie une bourse de formation aux jeunes fréquentant les écoles professionnelles ou supérieures et ceci durant 4 ans maximum.

Les étudiant(e)s et apprenti(e)s répondant aux critères sont prié(e)s de remettre leur attestation de fréquentation de cours de l'année écoulée ainsi qu'un numéro de compte bancaire/postal, au secrétariat communal afin que nous puissions effectuer le versement **jusqu'au vendredi 17 juillet prochain**.



La Fanfare de Lajoux recherche de nouveaux musiciens

Comptant aujourd'hui 29 membres actifs, la Fanfare de Lajoux anime la vie du village à travers ses concerts, ses prestations lors de manifestations locales et son engagement auprès des jeunes.

Afin d'assurer la relève et de poursuivre cette belle tradition musicale, la société accueille volontiers de nouveaux musiciens, débutants ou confirmés.

Une école de musique est également proposée aux enfants et jeunes souhaitant découvrir la pratique d'un instrument.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec la Fanfare de Lajoux :
fanfaredelajoux@gmail.com
079 567 40 83





Les communes jurassiennes intègrent le Guichet virtuel sécurisé du canton du Jura

Des prestations communales désormais disponibles en ligne :

Notre commune est fière d'offrir à sa population la possibilité d'effectuer certaines démarches administratives communales en ligne, grâce au Guichet virtuel cantonal. À la maison ou en déplacement, ces services sont accessibles en tout temps, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Dès aujourd'hui, vous pouvez utiliser le Guichet virtuel pour nous demander :

- une attestation de domicile,
- une attestation d'établissement,
- une attestation de séjour.

La demande s'effectue entièrement en ligne. Une fois traitée par la commune, l'attestation vous est transmise sous forme électronique (PDF) directement dans votre espace personnel (messenger du guichet virtuel). Les attestations délivrées intègrent également une certification électronique, renforçant leur valeur juridique et leur utilisation numérique. Ce nouveau service a été pensé pour vous offrir plus de flexibilité et de confort, sans pour autant réduire l'offre à notre guichet physique ; nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accueillir et vous accompagner dans vos démarches, en ligne ou en présentiel.

Et ce n'est qu'un début ...

D'autres prestations communales sont déjà en cours de développement. Un deuxième cycle de projets prévoit notamment la possibilité d'annoncer en ligne l'arrivée d'un chien dans son ménage.

Un projet commun au service de la population :

Le Guichet virtuel s'inscrit dans la volonté du Canton et des communes de simplifier les démarches administratives, tout en garantissant un haut niveau de protection des données. Cette plateforme numérique, désormais partagée entre le Canton et les communes, offre un point d'entrée centralisé pour les prestations administratives officielles en ligne. Pour la phase de lancement, le Canton a pris en charge l'intégralité des coûts du programme de cyberadministration des communes pour les années 2025 et 2026. À partir de 2027, le financement reposera sur un modèle partagé entre le Canton et les communes jurassiennes.

🔗 **Accédez au Guichet virtuel : guichet.jura.ch**



Remerciements de Mme Françoise Charmillot, cessation d'activité

Chères Dgen'vézates, chers Dgen'vézais,

Il y a 35 ans, l'assemblée communale m'élisait pour enseigner dans la classe de 1^{ère} et 2^{ème} année (actuellement 3P-4P).

C'est le cœur rempli d'une grande émotion et d'une profonde gratitude que je m'appête à quitter ce poste d'enseignante, ainsi que le village des Genevez, pour prendre une retraite anticipée à Delémont.

Je tiens à vous remercier du fond du cœur pour votre accueil si précieux et la confiance totale que vous m'avez accordée au fil des générations.

Un tout grand MERCI aux parents pour la collaboration si enrichissante et le soutien constant que vous m'avez montrés durant toutes ces années.

Un immense MERCI à mes élèves, passés et présents : leur curiosité, leurs rires et leur énergie m'ont permis de vivre des instants très privilégiés.

Les spectacles, les camps et les journées de ski ont donné du rythme à ces années et m'ont permis de vivre des moments qui resteront parmi les souvenirs les plus chers.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente continuation, pleine de bonheur, de réussite et de santé.
Avec toute mon amitié,

Françoise Charmillot





Prévention canicule 2026



Bases légales



Loi sur le travail, LT, article 6

Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, OLT 3, et commentaire des articles les plus importants:

- art. 2, 3, 5, 6, 7, 10 (Dispositions générales)
- art. 16 (Climat des locaux)
- art. 20 (Ensoleillement et rayonnement calorifique)
- art. 21 (Travail dans des locaux non chauffés ou en plein air)
- art. 35 (Eau potable et autres boissons)



Loi sur l'assurance accidents, LAA, article 82

Ordonnance sur la prévention des accidents et les maladies professionnelles (OPA) et commentaire des articles les plus importants:

- art. 3 à 10 (Obligations des employeurs et des travailleurs en général)
- art. 11 (Obligations du travailleur)
- art. 11 a (Appel aux spécialistes de la sécurité au travail)
- art. 33 (Aération)
- art. 38 (EPI, vêtements de travail)
- art. 45 (Protection contre les rayonnements nocifs)

Valeurs limites moyennes d'exposition au poste

Chaque personne réagit différemment à la chaleur

La chaleur peut avoir des effets néfastes sur la santé et la sécurité des travailleurs (altération des performances mentales et physiques). Chaque personne réagit différemment à la chaleur. La tolérance individuelle à la chaleur dépend également de l'état de santé du moment. Ainsi, la chaleur est par exemple moins bien supportée par des personnes atteintes d'un refroidissement ou souffrant de maladies chroniques. Les femmes enceintes et les personnes âgées sont plus sensibles aux effets de la chaleur et de l'ozone.

Une atteinte typique due à la chaleur peut se manifester par des vertiges, des maux de tête, l'épuisement, des nausées, des vomissements, etc.

Une atteinte typique due à l'ozone peut se manifester par une irritation des yeux et des voies respiratoires.



Liens Internet

contenant des informations sur la situation actuelle:

Météo, température, humidité relative

www.meteosuisse.ch

Ozone

www.meteotest.ch/de/lr_ozonig_fr1

UV

www.uv-index.ch



Renseignements complémentaires



Eidg. Arbeitsinspektion, Zürich
T 043 322 21 20
Inspection Fédérale du Travail, Lausanne
tél. 021 612 66 80
www.seco.admin.ch



Suva, Service clientèle
T 041 419 58 51, www.suva.ch



Inspections cantonales du travail:
voir liste d'adresses sur le site de l'AIPT
www.iva-ch.ch



SBV Schweizerischer Baumeisterverband
SSE Société Suisse des Entrepreneurs
SSIC Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresaris-Constructurs
T 01 258 82 31, www.sse-sbv-ssic.ch



SGB Schweizerischer Gewerkschaftsbund
USS Union syndicale suisse
USS Unione sindacale svizzera
T 01 295 16 39, www.sgb.ch



Mesures organisationnelles



Premiers secours et organisation des urgences

- Déterminer les responsabilités



Information du personnel concernant

- les signes d'une atteinte due à la chaleur ou à l'ozone ainsi que les mesures de premiers secours
- la perte de liquides par sudation (boire suffisamment)
- la protection contre le rayonnement solaire: couvre-chef, habillement, crème protectrice de la peau
- le droit à la participation et les obligations des travailleurs



Adapter les horaires de travail

- Décaler les horaires dans les limites de la loi sur le travail et/ou limiter le temps de travail
- Accorder plus fréquemment des pauses de récupération



Organiser les activités

- Décaler en matinée les travaux lourds ou pénibles
- Adapter le rythme de travail



Travail à l'extérieur

- Eviter autant que possible l'exposition au rayonnement solaire
- Eviter les travaux lourds lors du pic d'ozone en fin d'après-midi



Travail à l'intérieur

- Ouvrir les fenêtres si possible pendant la nuit ou au plus tard en début de matinée
- Fermer les fenêtres et les volets ou stores extérieurs durant la journée
- Favoriser les mouvements d'air



Mesures personnelles



Être attentif aux signaux du corps

- Reconnaître les signes de troubles et prendre des mesures
- Ne pas consommer de boissons alcoolisées ou de drogues



Consommer des liquides

- Boire avant l'apparition de la sensation de soif
- Boire suffisamment et régulièrement
- Préférer de l'eau et du thé faiblement édulcoré aux boissons sucrées



Travail à l'extérieur

- Couvre-chef
- Lunettes de soleil avec protection contre les rayons UV
- Crème solaire de protection
- Porter des vêtements couvrants en permanence



Des investigations particulières

sont nécessaires pour

- le travail physiquement astreignant
- le travail dans un milieu confiné (p. ex: poste de conduite, cabine de grue, fosses)
- le travail avec des équipements de protection particuliers



Mesures techniques



Travail à l'extérieur

- Installations protégeant contre le rayonnement solaire
- Mettre à disposition de l'eau potable



Travail à l'intérieur

- Installer des stores sur les fenêtres exposées
- Mettre à disposition des ventilateurs
- Le cas échéant, installer une climatisation

Trois règles d'or pour les jours de chaleur

Pour que vous et vos proches traversiez les journées chaudes en toute sérénité ! Les journées chaudes peuvent avoir des conséquences sur la santé. Les personnes âgées, les malades (chroniques), les jeunes enfants, les nourrissons et les femmes enceintes sont particulièrement à risque.



Soyez prévoyant : informez-vous sur les alertes à la canicule sur MétéoSuisse.



1 Éviter les efforts physiques



Abordez notamment les heures les plus chaudes de la journée avec calme et restez à l'ombre.



Consommez des aliments salés après avoir transpiré.



Couvrez votre peau avec des vêtements et appliquez régulièrement de la crème solaire lorsque vous êtes à l'extérieur.



2 Éviter la chaleur, refroidir le corps



Fermez les fenêtres pendant la journée et évitez le soleil, aérez la nuit et tôt le matin.



Rafrâchissez votre corps en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains.



Portez des vêtements aérés en matières naturelles.



3 Boire beaucoup, manger léger, ajuster les médicaments



Buvez régulièrement (au moins 1,5 litre par jour). Évitez les boissons sucrées et alcoolisées.



Consommez des fruits et des légumes riches en eau. Évitez les aliments gras et difficiles à digérer. Parlez de votre alimentation avec un spécialiste.



Clarifiez le dosage de vos médicaments avec un spécialiste.

Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

Intervenir immédiatement !

- Boire beaucoup
- Rafrâchir le corps
- Trouver un endroit frais/ombragé
- S'allonger
- Appeler un médecin ou le 144 !



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de la protection de la
population OFPP

Office fédéral de météorologie et
de climatologie MétéoSuisse

Éditeur : Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre des activités d'information « protection en cas de chaleur ». www.canicule.ch, © 2024.

Diffusion : www.publicationsfederales.admin.ch

Numéro de commande : 311.301.f



Télési Les Genevez, Rappel soirée festive du 31 juillet 2026

Télési
Les Genevez
Société coopérative
30 ANS

SOIRÉE
festive
31 JUILLET 2026

HALLE DE GYMNASTIQUE
LES GENEVEZ
DÈS 18 H

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
TÉLÉSKI LES GENEVEZ

Télési les Genevez

Programme de la soirée

Dès 18 h

Apéritif avec intermède musical

Offert par la commune des Genevez

*Allocutions de M. le Ministre Valentin Zuber
et de M. Anael Lovis, Maire des Genevez*

Dès 20 h

Repas sur inscription

22 h à 3 h

DJ Guacamole Vaudou

All Style

23 h

Grand feu d'artifice

*(Important : les feux d'artifice privés
sont strictement interdits durant la soirée)*

Menn & inscriptions

FONDUE CHINOISE

- Tarif adulte : CHF 50.-
- Tarif enfant 1 - 5 ans : CHF 5.-
- Tarif enfant 6 - 15 ans : CHF 15.-

Inscription obligatoire **jusqu'au 26 juin 2026**

- Par téléphone : 079 327 47 53 (par Whatsapp ou téléphone le soir);
- Par e-mail : sctg30ans@gmail.com

Au plaisir de vous y retrouver !

La Société Coopérative Téléski Les Genevez